

L'ERAFP rejoint l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives et le Groupe des Investisseurs Institutionnels sur le Changement Climatique

Paris, le 10 janvier 2013 – Afin d'accroître son efficacité dans l'application des PRI dont il est signataire, le conseil d'administration de l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) a fait le choix de rejoindre deux initiatives internationales.

Signataire des Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies, l'ERAFP s'est engagé à mettre en œuvre chacun de ces principes. Aujourd'hui l'ERAFP est heureux d'annoncer que son conseil d'administration, dans le cadre de la mise en place du 5^{ème} principe des PRI, a décidé de rejoindre deux initiatives internationales :

- l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ;
- l'International Investors Group on Climate Change.

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), créée en 2002, cherche à développer un système efficace d'information sur les paiements versés aux gouvernements des pays riches en ressources naturelles par les entreprises des secteurs miniers, pétrolier et gazier. Elle est soutenue par des gouvernements d'origine ou d'accueil, des sociétés commerciales et nationales et d'autres parties prenantes. Le gouvernement français soutient l'ITIE depuis 2005. Le conseil d'administration de l'ERAFP a autorisé l'Établissement à signer la Déclaration des investisseurs sur la transparence dans le secteur extractif. Ce faisant, l'ERAFP rejoint les 80 institutions gérant environ 16 trillions de dollars de fonds d'investissement à travers le monde qui soutiennent l'ITIE.

Le Groupe des Investisseurs Institutionnels sur le Changement Climatique (Institutional Investors Group on Climate Change - IIGCC), quant à lui, rassemble des investisseurs institutionnels autour de l'enjeu du changement climatique. Par cette démarche commune, ils entendent agir en faveur d'une économie faible en carbone, notamment à travers le partage d'expériences sur les pratiques d'investissement et soutenir les politiques publiques internationales qui vont dans ce sens.

L'ERAFP considère qu'œuvrer en faveur d'une économie faible en carbone est cohérent avec ses intérêts d'investisseur de long terme et ceux de ses bénéficiaires. Cette préoccupation rejoint les engagements internationaux de la France. En rejoignant l'IIGCC l'ERAFP va travailler avec 75 investisseurs notamment européens cumulant plus de 7500 Milliards d'Euros d'actifs sous gestion.

L'ERAFP : premier fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 14 milliards d'actifs investis dans leur intégralité suivant une démarche 100% socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : Etat de droit et droits de l'homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 45 000 employeurs et près de 1,7 milliards d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP : www.rafp.fr

Contact Presse

Alice Blais - 01 58 50 96 36 - alice.blais@erafp.fr